

La réserve de Scandola est-elle susceptible de retrouver rapidement le Diplôme européen des aires protégées qui lui a été retiré à la mi-avril ? S'il est bien trop tôt pour s'avancer, le tweet du député européen François Alfonsi, relayé mercredi dernier par nos confrères de ViaStella, laisse en tout cas entrevoir une possible marge de manœuvre. Le nombre de mots étant compté sur ce réseau social, celui qui est resté conseiller municipal d'Osani livre un message aussi laconique que prometteur : « Réponse Secrétaire Convention Berne Conseil Europe : si fin d'année progrès ext. réserve + régulation/limitation flux bateliers possible réattribuer diplôme européen à Scandola. Au travail ! »

Une information qui découle donc d'un courrier en date du 29 mai que lui a adressé le secrétaire de la Convention de Berne, un organe juridique piloté par le Conseil de l'Europe qui intervient dans le domaine de la conservation de la nature. Dès le 6 mai, François Alfonsi s'était en effet ému auprès de cette instance de la décision de retirer à la réserve de Scandola la labellisation. Il y a un mois et demi, la nouvelle avait provoqué un tollé. Le groupe de spécialistes du Diplôme européen des aires protégées avait estimé que le compte n'y était plus. Tout en pointant l'inertie des services responsables de Scandola - État et Parc naturel régional de Corse réunis - ces spé-



**Le groupe de spécialistes du Diplôme européen des aires protégées pointait notamment les nuisances causées par les bateliers.**  
PIERRE-ANTOINE FOURNIL

cialistes pointaient du doigt l'absence de progrès dans le dossier de l'extension du périmètre de la réserve, qui aurait dû intervenir au 31 janvier 2020. Mais aussi en matière de limitation des flux de visiteurs générés par les bateliers, dont souffrent en particulier les halibuzards.

### Rapport attendu

La dynamique de concertation dans laquelle s'est engagé l'ensemble des acteurs de la réserve depuis plus d'un an n'a manifestement pas rassuré les spé-

cialistes du Diplôme européen. Dans ces échanges épistolaires avec la Convention de Berne, François Alfonsi s'est néanmoins efforcé de plaider la cause de la réserve, avançant plusieurs pistes, parmi lesquelles figure la levée de verrous législatifs, avec l'aide de parlementaires corses.

Le secrétaire de la Convention de Berne se montre néanmoins prudent. Il demande au député européen « de bien vouloir encourager les autorités de la réserve naturelle à adresser (à ses services), d'ici la fin de l'année, un rapport sur les progrès réalisés en vue de

*l'extension terrestre de la réserve et la création du Parc marin, faisant également état des mesures mises en place afin de réguler et limiter le flux des bateliers. Les autorités de la réserve naturelle pourraient ainsi demander, si elles le souhaitent et avec le soutien des autorités nationales, la réattribution du Diplôme européen ». Autant dire qu'il y a encore du pain sur la planche et rien d'assuré. Sachant que la décision définitive de la Convention de Berne, concernant le fameux diplôme, est prévue pour le 4 décembre prochain.*

S.P.